



Fiche de poste

Intitulé du poste Directeur d'ALSH	Nom du titulaire	Signature du titulaire
Autorité hiérarchique Chef du service jeunesse	Nom du supérieur Bruno HARFI	Signature du supérieur
Autorité fonctionnelle		Date de mise à jour 19/05/2025

CADRE D'EMPLOI / QUALIFICATION

- > BPJEPS titulaire / UC Direction impératif ou équivalence (expérience souhaitée).
- > Animateur territorial (catégorie B, filière animation)
- > Adjoint d'animation territorial (catégorie C, filière animation)

ENCADREMENT

oui non si oui, nombre d'agents : 5 à 20 agents selon la structure

DEFINITION DU POSTE

Le Service Jeunesse, rattaché au pôle Famille et Solidarités de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, compte 38 agents permanents. Le Service assure la gestion de 13 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH / 3-11 ans), répartis sur l'ensemble du territoire communautaire, et 3 centres ados (12-17 ans). Sous la responsabilité du Chef de service jeunesse, le Directeur d'ALSH a pour mission d'assurer le bon fonctionnement de la structure dont il a la responsabilité, le management de l'équipe et la mise en œuvre du projet pédagogique. Il gère la structure sur le plan administratif et budgétaire. Il collabore étroitement avec les partenaires du territoire, les services de la collectivité et les usagers. Il s'inscrit dans une dynamique de travail en réseau, en lien avec les agents du siège (coordonnateurs, gestionnaires, référent inclusion et accueils spécifiques) et les autres directeurs de structure du secteur jeunesse. Il incarne les valeurs du service public en matière de jeunesse et contribue à la dynamique collective du territoire.

MISSIONS

- Assurer l'accueil de l'enfant et de sa famille
- Concevoir et mettre en œuvre le projet pédagogique
- Assurer la gestion administrative, financière et réglementaire de la structure
- Gestion et encadrement de l'équipe
- Ancrage territorial et partenariats éducatifs

ACTIVITES PRINCIPALES

1. Accueil de l'enfant et de sa famille

- Garantir un accueil bienveillant et respectueux du rythme de chaque enfant.
- Mettre en place une communication claire, bienveillante et régulière avec les familles, afin de construire une relation de confiance et de co-éducation.
- Veiller à la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Adapter les conditions d'accueil aux besoins spécifiques des enfants en situation de handicap, en lien avec le référent accueil inclusif.

- Favoriser l'intégration de chaque enfant dans le groupe

2. Concevoir et mettre en œuvre le projet pédagogique

- Élaborer, écrire et actualiser le projet pédagogique en cohérence avec les orientations du service, les animateurs et les besoins des publics.
- Définir des objectifs éducatifs et construire un programme d'activités variées et innovantes (créativité, sensibilisation, sports, culture, sciences...).
- Favoriser la participation active des enfants, encourager leur autonomie et leur pouvoir d'agir.
- Coordonner la mise en œuvre avec l'équipe : répartition des rôles, organisation des espaces, validation des modalités pratiques.
- Accompagner et former les animateurs à la posture, aux méthodes et aux outils pédagogiques.
- Organiser des bilans réguliers avec les enfants, les parents et l'équipe.
- Mettre en place des outils d'évaluation pour améliorer continûment la qualité éducative.

3. Assurer la gestion administrative, financière et réglementaire de la structure

- Assurer le respect des normes réglementaires, des protocoles d'hygiène et de sécurité.
- Suivre et gérer le budget de la structure en lien avec le service support.
- Assurer le suivi des inscriptions et des présences dans le logiciel métier.
- Assurer la gestion des commandes de matériel et des stocks.
- Participer à l'élaboration des bilans d'activité, tableaux de bord, rapports pour les partenaires et les financeurs.

4. Gestion et encadrement de l'équipe

- Recruter, encadrer, animer et évaluer l'équipe.
- Organiser les plannings.
- Accompagner les professionnels dans leur montée en compétences.
- Favoriser la cohésion d'équipe et impulser une dynamique collective.

5. Ancrage territorial et partenariats éducatifs

- Construire et entretenir des relations de coopération avec la commune, les services communautaires et les acteurs institutionnels.
- Développer des collaborations avec les écoles, les structures culturelles, sportives et associatives pour enrichir les actions éducatives.
- Valoriser le projet pédagogique auprès des familles, des élus et des partenaires, en rendant compte des projets et de leurs impacts.

COMPETENCES TECHNIQUES

- Maîtrise du cadre réglementaire des ACM.
- Bonne connaissance du développement de l'enfant de 3 à 11 ans.
- Compétences en gestion d'équipe et conduite de projet.
- Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel) et du logiciel métier "Dominoweb".
- Sens de l'organisation, réactivité, autonomie.

SAVOIR-FAIRE

- Gérer une structure d'accueil collectif de mineurs
- Encadrer une équipe pluridisciplinaire.
- Développer une vision pédagogique adaptée aux besoins des publics accueillis.
- Assurer une relation usager de qualité.

SAVOIR-ETRE

- Capacité d'adaptation, rigueur et bienveillance.
- Sens du service public et du travail en équipe.
- Capacité à fédérer, à prendre des initiatives.

CHAMP D'AUTONOMIE ET RESPONSABILITES

Le directeur dispose d'une large autonomie dans l'organisation du fonctionnement de l'ALSH, la mise en œuvre du projet pédagogique et l'encadrement de l'équipe. Il agit dans le cadre des orientations fixées par le service jeunesse et rend compte de son action à sa hiérarchie. Il est garant du respect des normes d'encadrement, de sécurité et de la réglementation en vigueur dans les ACM.

SPECIFICITES

- > Temps complet annualisé.
- > Rémunération statutaire + régime indemnitaire lié aux missions (IFSE B1).
- > Adhésion au Comité des Œuvres sociales, au CNAS.
- > Travail en équipe et en réseau.
- > Environnement de travail valorisant, axé sur le bien-être des enfants et des familles.

CONTRAINTES

- > Horaires adaptés aux besoins du service (matin, soir, vacances scolaires).
- > Périodes de forte activité en vacances scolaires.
- > Participation occasionnelle à des manifestations en soirée / en week-end.

RISQUES PROFESSIONNELS

- > Travail sur écran.
- > Risques psychosociaux.
- > Troubles musculo-squelettiques (TMS).